

**PROCÈS-VERBAL  
BUREAU COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE  
JEUDI 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 30 novembre  
à 18 heures 00 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté  
de Communes du Volvestre s'est réuni  
sous la présidence de Denis TURREL  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 24 novembre 2023

**Etaient présents :**

BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DANES Richard, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, WAWRZYNIAK Stéphane, VIEL Pierre.

**Etaient excusés :**

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, CAZARRÉ Max, CUSSOL Roselyne, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, GRYCZA Daniel, MANFRIN Jean-Marc, NAYLIES Charles, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

**Etaient absents :** /

**Pouvoirs :** /

**Secrétaire de séance :** CONDIS Sylvette

Nombre de délégués titulaires : 35  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 24  
Pouvoirs : /

## ORDRE DU JOUR :

### FONCTIONNEMENT

#### 1. Retour séminaire politique du 07 octobre

### QUESTIONS DIVERSES

Madame Sylvette CONDIS est proposée comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

### FONCTIONNEMENT

#### 1. Retour séminaire politique du 07 octobre

M. le Président rappelle l'objet de la réunion de ce soir, à savoir faire la synthèse du séminaire qui s'est déroulé le 07 octobre dernier.

Il remercie la DGS pour le travail remarquable qu'elle a réalisé et qui a été envoyé avec la convocation.

Ce travail n'était pas évident, car il a fallu trouver les points communs exprimés par les différentes tables afin de pouvoir débattre.

L'idée de ce bureau extraordinaire est de valider ce qui est écrit, si cela convient, ou de le compléter s'il y a des choses qui ne semblent pas avoir été mises. Et surtout, ensuite, l'idée est de pouvoir retenir et prioriser ce qui semble important. Les élus n'en sont pas encore au stade de vote ou de prise de compétence, mais en tout cas de travailler pour y arriver s'il y a des sujets qui le nécessitent.

M. le président lance le débat et propose aux élus de réagir quand ils le souhaitent.

Deux enjeux semblent ressortir du travail des élus.

- **Un premier enjeu qui tourne autour de la question de la qualité de vie en Volvestre** et autour de sujets qui sont revenus régulièrement : se loger, travailler, se déplacer, vieillir et interagir. Ce qui est rassurant dans le fait que ce thème ressorte, c'est que ça vient éclairer le slogan du territoire. M. le Président rappelle qu'un projet de territoire avait été réalisé en 2019, qui était « Vivre et travailler en Volvestre ». Le séminaire rend ce projet de territoire d'actualité. Derrière ce thème-là, il y avait quand même la question sociale qui était posée. Parce que quand on dit se loger, travailler, se déplacer, vieillir, interagir, on pose en creux que pour plein de nos concitoyens, malheureusement ce n'est pas complètement le cas ou c'est relativement difficile.

M. le Président questionne les membres du Bureau communautaire sur ce premier enjeu, en demandant s'il est partagé et s'il peut être retenu.

M. Caillet, maire de Salles-sur-Garonne, demande si le bon terme est « interagir » ou « en interagissant ».

M. Esquirol, maire de Lacaugne, indique qu'il s'agit d'une formule sur laquelle tout le monde se retrouve

M. le Président précise qu'en disant cela, cela veut dire que les élus souhaitent socialement vraiment s'engager sur les questions de l'habitat, de l'emploi, de la mobilité, du grand âge et de comment, en fonction des disparités et diversités, on peut combler les écarts que certains de nos concitoyens rencontrent.

M. Viel, maire de Montaut, indique que le verbe interagir le gêne par rapport aux autres verbes. Il lui est précisé que c'est au sens « interactions sociales », « lien social ».

Cet enjeu est considéré comme acté au Bureau communautaire pour la mise au travail de la suite.

- Le second enjeu qui est revenu, c'est la **communauté de communes ressources**, c'est à dire déjà de bien réaliser les compétences que nous avons et peut-être de mettre certaines compétences en ressources, en termes de mutualisation ou en termes de nouvelles compétences ou en termes de projets. Cela semble avoir été une attente forte des maires, lors du séminaire.

Cet enjeu est également validé en Bureau communautaire, avant de rentrer dans le détail des axes.

Il faut penser - par rapport aux agents, aux services et aux conseillers communautaires – que ce sont les axes qui sont données pour la fin de mandat et le mandat qui suit. Cela signifie qu'après, les élus se référeront à cela sur les choix financiers, les choix RH, les choix politiques qui seront faits. Mais on n'est pas encore à ce stade-là.

M. Wawrzyniak, maire de Bois-de-la-Pierre, indique n'avoir pas pu venir au séminaire et demande si la qualité environnementale a été évoquée dans l'enjeu « bien vivre en Volvestre ». Il lui est confirmé que oui et que cela sera évoqué dans la suite du Bureau communautaire.

Le thème qui est revenu à toutes les tables est celui de la **mobilité**. En effet, si on ne travaille pas sur le thème de la mobilité, il est difficile de travailler sur la qualité de vie. Quatre sujets sont ressortis :

1. Le TAD : les élus étaient présents lors de la présentation de la Région. Il y a à ce jour la problématique momentanée du TAD de Montesquieu-Volvestre mais il y a surtout la question de l'attente, pour que ce soit sur tout le territoire. Cela signifie que prendre le TAD, compétence Région, sur tout le territoire, est un choix important, y compris financier.
2. Les liaisons douces/voies douces : Pas pour que la CCV le fasse puisque c'est une compétence du département, mais pour être associés sur un schéma, en tout cas dans la réflexion par rapport à ça.
3. Le covoiturage, même si c'est là aussi une compétence du département sur les aires de covoiturage. Mais peut-être se poser la question des rabattements à travers les aires de covoiturage, à travers les gares.
4. Les navettes, en lien avec le TAD. La navette n'est pas du TAD, elle n'est donc pas éligible au financement de la Région.

M. Lefebvre, Vice-président délégué à la voirie et au patrimoine, revient sur la question des voies douces et souhaite que soit dissocié ce qui peut revenir au Département et ce qui appartient au Volvestre, c'est-à-dire, la voirie communautaire. Il faut mettre des garde-fous, des barrières, car cela pourrait partir dans tous les sens.

M. Ho, Vice-président délégué à l'aménagement de l'espace et la transition écologique, indique qu'à ce stade, la question est de savoir si les élus s'emparent du sujet, et non de répondre au débat des réponses techniques à apporter.

M. Lefebvre explique que si les élus s'emparent du sujet, c'est pour y aller. C'est pour cela qu'il faut définir quand même des limites.

M. Ho indique que la logique serait déjà d'aller sur là où est exercée la compétence voirie, avec un périmètre déjà délimité.

M. Lefebvre explique que la partie voirie qu'occupe la communauté de communes possède un très gros linéaire et qu'il va quand même falloir calibrer, comme par exemple de la liaison douce pour aller à l'école. Ce qui veut dire qu'il faut prioriser.

M. Ho précise que s'il faut prendre de la hauteur, il faut aller sur du schéma qui peut englober le périmètre départemental afin d'avoir une cohérence et une continuité sur les cheminements.

M. Salat, Vice-président délégué aux finances et à la commande publique, remarque que ces échanges frisent déjà un travail de commission. L'idée, c'est de se dire que la CCV peut se pencher sur les liaisons douces et après, les commissions travailleront, éventuellement aussi sur un maillage avec le département, car ce projet ne peut pas être porté sur 600 km. L'idée est de valider que les élus y travaillent.

M. Lefebvre souligne qu'il n'y aura pas d'argent pour réaliser tout ce qui a été retenu en séminaire, il faudra donc pointer les priorités.

M. Esquirol complète en indiquant qu'il faut éliminer certains points.

Mme Brun, Vice-présidente déléguée à l'accessibilité des services au public, rejoint les propos de M. Lefebvre et indique qu'elle préfère prioriser les navettes aux liaisons douces. Elle demande si tout le monde a les mêmes priorités sur les 4 points.

M. Salat demande s'il y a une complémentarité entre la mise en place du transport à la demande et des navettes.

M. le Président répond que cela dépend de ce qu'on veut en faire. Est-ce qu'on veut juste prendre le TAD ? Mais ça, c'est un travail après, en termes d'impact. Est-ce qu'on veut juste le prendre ? Engager la charge sur tout le territoire du TAD et avoir la prise en charge de la région à 70% du déficit d'exploitation ? Est-ce qu'on veut intégrer du transport qui n'est pas du TAD parce qu'on veut se doter nous-même de véhicules, en forme de régie pour optimiser ? Ou est-ce qu'on veut juste passer des marchés pour dire que nous avons un trajet qui fait du rabattement vers les gares de différents points ? Il y a un marché et les gens soumissionnent et on paye. C'est ce sujet-là qu'il va falloir aborder parce que les coûts ne sont pas les mêmes.

Le reste à charge sur la navette reste à 100% communauté de communes ou 100% usager, si on souhaite l'impacter. Mais si la CCV aborde la question sociale et qu'elle fait payer, elle ne répond pas à sa mission. Et auquel cas, est-ce qu'on met comme navette le médecin, le marché ? C'est la navette ou c'est un circuit de TAD ? Ce sont 2 sujets différents et il y a là un vrai travail de commission.

Pour le Président, tous les sujets sont ceux évoqués. Il va falloir savoir si les élus les retiennent, qu'on lance les commissions ou des intercommissions pour réfléchir en termes d'études d'impact avant de prendre une décision.

Il y aura en effet des financements à trouver pour chacun des points évoqués

M. le Président estime que la priorité c'est le TAD, sans dire qu'on se désintéresse du reste. En effet, sur le thème Mobilité, il y a beaucoup d'enjeux sur le TAD.

M. Lefebvre explique que c'est pour cela qu'il reste prudent sur la question des liaisons douces et qu'il faudra que les communes réfléchissent à investir ce sujet avec le financement du pool.

M. Gay, Vice-président délégué au développement économique, répond que les communes ont déjà du mal à faire ce qu'elles ont à faire avec le Pool, alors s'il faut en plus financer du cyclable, cela paraît compliqué.

Pendant, la communauté de communes ne pourra pas tout porter financièrement

Mme Naya, Vice-présidente déléguée à la politique du personnel et la communication, propose de repartir sur les 4 points portés sur le thème de la mobilité et de flécher les sujets prioritaires, comme le TAD, avec l'arrivée de la compétence.

Est-ce que ça nous empêche de voir les liaisons douces dans un 2<sup>ème</sup> temps ? Il faut liste par rapport au plus urgent, au plus important, sachant que le développement du covoiturage n'entraînera pas beaucoup d'investissement par exemple.

Après échanges, le Bureau communautaire décide, sur le thème de la mobilité, de retenir en priorité le TAD et les navettes.

Une étude d'impact sera réalisée

#### **Arrivée de Mme Vezat- Baronia à 18h22.**

M. Lefebvre souligne que la CCV investit beaucoup sur la gare de Carbonne, il paraît évident que le TAD doit prendre en compte le rabattement vers les gares.

La **question sociale** est également ressortie du séminaire, sans qu'elle soit définie.

Y a été mis la question de l'évolution de France services ou en tout cas des services qui sont rendus. Il y a eu la question de l'accompagnement des publics vulnérables à travers les différents dispositifs, qu'ils soient locaux, départementaux ou autres. Il y a eu la question des seniors et des personnes en situation de handicap qui sont dans nos villages. Il y a eu la question de la prévention, de la sensibilisation. Ça venait en écho à ce qui s'était dit dans la CTG.

Derrière, de manière plus concrète, ont été mises en avant les idées de l'itinérance France services, le soutien aux démarches administratives, la mise en lien sur le lien social, le rapprochement France services et maison de proximité du département, éducateur de rue ou éducateur de vie.

M. le Président indique que ce sont les sujets qui ont été posés comme ça, et sûrement plein qui n'ont pas été mis sur ce que recouvre la question sociale par rapport au territoire.

Mme Brun indique qu'il lui semblait qu'il y avait aussi un sujet vis-à-vis des CCAS, SSAD, SSIAD... Ce sont des sujets qu'elle souhaite commencer à regarder, en essayant de mettre en commun un peu le travail qui est réalisé à l'échelle de chaque CCAS, car il y a des territoires qui travaillent déjà beaucoup sur ces sujets-là.

M. le Président relève que tout le monde semblait d'accord pour dire que la question sociale est une question que les élus veulent engager. Donc, si la CCV souhaite l'engager, demain, c'est automatiquement une prise de compétence. Cela signifie qu'il faut qu'une intercommission travaille dessus en termes d'impacts, à quel pourrait être le périmètre de cette compétence sociale, qui est très vaste.

Mme Brun demande si cela doit partir d'un diagnostic de l'existant sur le territoire.

M. le Président rappelle que ce diagnostic existe, au travers du projet de territoire et maintenant, de la CTG. Des observatoires sociaux existent dans certaines mairies, qui fonctionnent, et où ces éléments sont posés. C'est vraiment plutôt une question politique.

Avant d'aller plus loin en termes d'impact, la question est quel est le périmètre de la question sociale, en précisant que pour 80%, la compétence sociale, c'est la compétence du département et ensuite les communes avec les CCAS.

Mme Brun demande qui piloterait ce sujet en termes de service support existant.

M. le Président indique qu'il faut d'abord travailler le périmètre, puis sur une étude d'impact. Il propose de créer un groupe transverse au niveau du Bureau communautaire pour définir le périmètre de ce que pourrait être la compétence sociale.

M. Caillet relève que la compétence sociale est très liée à la compétence habitat, et que l'une ne peut pas aller sans l'autre. Il prend l'exemple de l'inclusion et de l'habitat pour les séniors.

M. Viel demande s'il faudrait inclure des structures telles que le SIASCAR.

#### **Arrivée de Mme Mesbah-Lourde à 18h28.**

M. le Président répond que cela devrait intervenir dans un second temps, après détermination du périmètre et avoir par exemple répondu à la question de savoir si l'on veut un CIAS.

A ce jour, sur le territoire, il existe plusieurs CCAS, dont un qui recoupe plusieurs communes sur le secteur de Montesquieu, d'autre qui sont à Carbone, à Rieux-Volvestre ou Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Il s'agit là d'un vrai sujet politique

Mme Naya rappelle qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de décider de prendre la compétence sociale, ce soir, c'est juste de se mettre d'accord sur l'idée de travailler en groupe sur ce qui pourrait relever de cette compétence et quel en serait l'impact.

Mme Veizat-Baronia, Maire de Rieux-Volvestre, propose de solliciter d'autres intercommunalités qui ont la compétence sociale avec un périmètre délimité avec par exemple l'animation du bien-vieillir.

Après discussion, les membres du Bureau communautaire se mettent d'accord pour créer une commission ad'hoc, pour travailler sur les retours d'expérience, pour regarder ensuite en termes d'impacts et de décisions sur cette question.

Les membres de cette commission sont Karine Brun, Maryse Veizat-Baronia, Sylvette Condis, Eric Salat, Daniel Dejean, Pierre Viel, Jean-Marc Esquirol, Patrick Lefebvre

Mme Brun demande si le travail sera juste sur le social ou s'il y aura des recoupements avec la santé, et le CLS par exemple.

Selon M. le Président, la question de la santé n'est pas une affaire de compétences

Ce groupe de travail se réunira en janvier, avec l'animation de la DGS, puisqu'il s'agit d'un sujet transverse.

M. Esquirol explique que dans la question sociale, il faudra se pencher sur le rapprochement de France services avec les maisons départementales

M. le Président aborde ensuite le thème de **'habitat** :

- o Au-delà de la compétence sur l'aide aux opérations ANAH et OPAH avec le PLH, il y avait la question d'un travail autour de l'habitat adapté pour les seniors ou les personnes handicapés. Il a beaucoup été question de résidences séniors, non dans le fait de les réaliser en propre, mais de s'y intéresser et de porter un cahier des charges avec des opérateurs qui pourraient y aller.

- o Il y a la question du logement d'urgence qui est posée. Il y a des communes où il y en a, il y en a des communes où il n'y en a pas. En tout cas, c'est une problématique qui est forte parce que pour ceux qui travaillent un peu là-dessus, en tout cas au niveau de l'État, même du département et des MDS, sur les violences faites aux femmes, il n'y a pratiquement rien aujourd'hui pour mettre sur les territoires. Est-ce à la CCV de le faire ? Seule ? Non, mais en tout cas, il y a des attentes là-dessus.

- o Il y a aussi la question des logements sociaux.

M. le Président demande si c'est un sujet dont les élus souhaitent se saisir, pour mesurer en termes d'impact.

La commission idoine existe déjà, il n'y a pas de nécessité d'en créer une autre.

M. Caillet demande une précision : si une commune décide de faire du béguinage, pour avoir de l'habitat adapté pour les seniors, ça relève de sa propre volonté. En quoi la CCV pourrait intervenir ?

M. le Président indique qu'on sait qu'aujourd'hui, ce qui est compliqué quand on fait du béguinage ou une résidence seniors, c'est quel service on y met, notamment en termes d'accompagnement ? Quel cahier des charges en termes d'habitat ? Quelles compétences en proximité (maîtresse de maison, aide à la vie sociale...) ? Quel opérateur pour gérer la question locative ?

Par exemple, la communauté de communes pourrait très bien réfléchir à un cahier des charges avec un appel à projet avec différents opérateurs. Par exemple, si, on prend l'avis de tous les maires, il y a peut-être 5, 6, 7 ou 8 projets de résidence seniors. La CCV pourrait faire un appel à projets pour savoir quel opérateur public ou privé serait intéressé, avec un cahier des charges établi selon les retours des élus, avec de la mobilité pour que les gens puissent se déplacer.

Mme Vezat-Baronia indique qu'il y a une question annexe qui n'est pas tout à fait annexe dans cette proposition-là, et éventuellement d'autres : c'est la notion de l'équipement structurant et notamment dans le cadre du zéro artificialisation nette. Si la CCV a un pool d'hectares intercommunaux, on considère que c'est un équipement structurant et auquel cas, c'est piocher dans cette enveloppe là ou alors on considère que chaque commune l'intègre dans ce qui sera sa propre enveloppe ?

Le terme annexe est ironique parce que ce n'est absolument pas annexe. Mme Vezat-Baronia relève que beaucoup de questions comme celle-là vont émerger, sur la base de conflits d'ailleurs entre le logement et l'économie, en fonction de ce que seront les choix au sein de la communauté de communes.

La question du maire de Salles-sur-Garonne n'est donc pas anodine, suivant que l'on considère que c'est un équipement communal ou un équipement d'intérêt communautaire.

Est ce qu'on considère par exemple que les logements d'urgence, même si on les dissémine sur l'ensemble du territoire, sont un équipement structurant ?

M. le Président partage complètement cette analyse et estime qu'il faut l'intégrer tout comme la question du financement. Ce n'est pas pareil que chacun mène son projet, aille chercher un peu de DETR ou de DSIL ou bien d'envisager un projet d'ensemble avec X logement seniors avec un engagement communautaire, en portage, en ingénierie, avec une sollicitation des services de l'Etat sur un autre niveau. Il lui semble que pour le coup, il y a là un sujet qui peut devenir très intéressant, d'autant qu'avec le ZAN, il y a un intérêt à réfléchir sur de la rénovation du bâti ancien qui est mal adapté aujourd'hui pour essayer de réadapter ce bâti afin d'avoir les personnes en centre-ville.

M. Caillet souhaite quantifier et connaître le nombre de communes aujourd'hui en réflexion sérieuse sur ce problème.

Une dizaine de communes sont fortement intéressées à ce stade, ce qui signifie qu'on peut mener une réflexion globale et commune.

Mme Vezat-Baronia soulève le bémol des taux, qui sont tellement élevés que notamment les bailleurs sociaux, peuvent immobiliser, paralyser un projet.

M. le Président complète en rappelant les écarts de loyer pour les familles. Cela pourrait être une politique communautaire de garantir aux habitants un reste à charge qui est cohérent par rapport à leur niveau de vie. Aujourd'hui, il existe des logements seniors avec 1500 à 2000€ de loyer, avec des services a minima.

Les élus sont favorables à travailler ce thème au niveau intercommunal.

M. Ho précise qu'il y a un groupe de travail qui se réunit le lendemain pour travailler sur la révision des aides du PIG, notamment.

Il précise que Mme Vezat-Baronia a intégré l'habitat adapté ou les logements d'urgence dans les zones d'intérêt communautaire au niveau du ZAN dans cette temporalité de réflexion du SCoT.

C'est donc la commission habitat qui prend ces réflexions autour de l'habitat en charge mais qui est ouverte aux maires qui souhaitent y participer.

Un autre sujet est celui de **l'emploi et du développement économique**.

Il n'y a pas eu beaucoup d'écrits au séminaire, les réflexions sont restées très génériques en sachant que la CCV a déjà la compétence en termes de développement économique. La question est de savoir s'il faut mettre un axe plus fort sur la question de l'emploi, avec les entreprises.

Sans faire de fixation sur le ZAN, il est important de savoir s'il faut privilégier le logement ou l'économie.

M. Cazaux, Maire de Mailholas, questionne l'économie circulaire et l'intégration de l'agriculture et du PAT.

M. le Président confirme que c'est intégré. Cela veut dire que si ce sujet est retenu, il faudra aller un petit peu plus loin sur la question de l'emploi parce qu'on voit bien que sur cette question-là, avec la difficulté à recruter, avec le turn-over de recrutement, la question des emplois saisonniers.... C'est quand même un peu compliqué sur le territoire

Il y a une vraie réflexion si l'on veut être attractif au niveau des entreprises, sinon le risque est de n'avoir que des entrepôts sur le territoire.

M. le Président questionne ainsi le sujet de l'emploi, avec l'idée d'en faire un axe majeur de la fin de mandat. Dans ce cas, il serait demandé à la commission développement économique de travailler des propositions plus poussées, en lien avec les commissions qui travaillent sur l'agriculture, sur l'économie circulaire, sur le ZAN, etc.

M. Dejean, Vice-président délégué à la petite enfance et à la parentalité, indique que c'est également un objectif du SCoT, à savoir 1 emploi pour 3,5 habitants.

M. Gay estime qu'il faut continuer à travailler au développement, à la création d'emplois et au développement économique.

Mme Vezat-Baronia dit qu'il ne faut pas se culpabiliser parce qu'on peut se dire aussi qu'on nous a envoyé les habitants et pas l'emploi.

M. Gay confirme en précisant qu'on a quand même un certain développement sur les zones, avec des entreprises qui arrivent. Il y a également le fait qu'il y a des agents pour travailler sur le service et c'est quand même important. Il fallait de la ressource humaine pour faire avancer les dossiers et les projets, comme par exemple, le forum de l'emploi qui n'a pas pu se faire les deux dernières années et qui pourra se tenir en 2024.

M. Caillet demande si les entreprises qui prennent ou construisent des locaux, dans les zones d'activités, tiennent leurs engagements en termes de créations d'emplois. S'ils ne le sont pas, est-ce par manque de compétences ou parce qu'ils ne trouvent pas les bons profils à recruter ? Parce que si les entreprises ne trouvent pas, c'est peut-être parce qu'il y a besoin de formation ou d'être plus attractif. La CCV pourrait peut-être être proactive dans ce cas-là.

M. Gay répond que ce sont des éléments qui sont regardés de près. Déjà, lorsque le service Développement économique reçoit un dossier d'un porteur de projets qui veut s'installer sur le territoire, le dossier est bien analysé, avec les antécédents et les moyens de l'entreprise. Cependant, il est difficile de demander aux porteurs de projets de garantir la création des emplois qu'ils indiquent. Il est difficile de faire pression pour constater le non-respect des éventuels engagements sur cet aspect.

Cela dit, jusqu'à aujourd'hui, la grande partie des entreprises qui sont venues ont embauché plus de personnes que ce qu'elles pensaient embaucher car elles se sont développées sur le territoire.

Il précise que ce qu'il manque, c'est la liaison, comme par exemple, le forum d'emploi, car c'est important sur un territoire. Mais il y a aussi de la communication qui doit être faite au niveau des entreprises, pour justement créer un lien, faire bouger.

M. le Président illustre ces propos en prenant l'exemple du Mc Donald's qui s'installe à Carbonne. Même s'il aurait préféré qu'il n'y ait pas cette installation, le fait est que cette entreprise recrute 35 personnes. Or, la CCV est dans l'incapacité d'avoir un vivier de CV d'étudiants ou de demandeurs d'emploi, qui pourraient être repérés dans les communes.

La CCV a une marge de progression sur ces aspects-là, elle n'est pas repérée comme étant le lieu auquel on peut s'adresser pour trouver des personnes qui cherchent du travail.

M. Viel demande si c'est vraiment le rôle de la communauté de communes, alors qu'existe Pôle Emploi.

M. le Président indique que Pôle Emploi n'a pas d'agence sur le territoire. Globalement, il envoie des CV uniquement lorsqu'on fait paraître une offre d'emploi.

Quant à la mission locale, c'est une autre population.

Il estime que si les élus décident d'en refaire une politique un peu plus forte, ça va avec toutes les autres discussions précédentes parce que sans emploi, le social est beaucoup plus prégnant.

Mme Vezat-Baronia regrette que de Muret à Saint-Gaudens, il manque des pôles de formations. Le territoire est déshérité de ce point de vue. Elle estime qu'il faudrait pouvoir revenir auprès de la Présidente de Région pour avoir un pôle de formation, que ce soit un pôle de formation apprenti ou que ce soit un pôle de formation d'aide-soignante. À Saint-Gaudens existe un centre de formation d'infirmiers et de d'infirmières.

Le Volvestre est un territoire susceptible d'accueillir de la formation, qui peut doper aussi d'une certaine manière, l'emploi, la qualification forcément de la main d'œuvre et l'identification d'un territoire comme étant un territoire porteur en termes de d'emploi.

M. le Président confirme donc l'orientation forte de la commission Développement économique, en souhaitant que ces points soient mis comme des sujets à l'ordre du jour, avec une préparation en amont pour avoir des éléments d'impact  
En effet, il sera nécessaire de hiérarchiser parce qu'on ne pourra peut-être pas tout faire en même temps.

Un autre sujet évoqué en séminaire c'est le thème de l'**environnement**, sur lequel il a été difficile de faire une synthèse car peu d'écrits. Il a été question de l'eau dans les échanges mais il faut prendre l'environnement au sens large, y compris quand on parle aujourd'hui du ZAN, des imperméabilisations, des renaturations, du développement environnemental...

M. le Président demande ce que les élus peuvent et souhaitent faire sur ces sujets ?  
En sachant qu'il y a aussi la question de l'enjeu du déchet, de sa collecte et de son prix demain.

M. Wawrzyniak demande ce qui est entendu par police de l'environnement.

M. le Président précise que la police de l'environnement ne dépend pas de la CCV mais de la direction étatique des Eaux et Forêts.

Mme Vezat-Baronia pense qu'il faut davantage faire référence aux déchets sauvages sur cette thématique.

M. Viel estime que le problème de l'eau est très compliqué et ne voit pas comment la CCV peut agir, hormis être acteur dans la sensibilisation des gens par rapport aux économies d'eau ou des sujets connexes.

Mme Mener, Maire de Latour, pense que le travail pourrait tourner autour de la qualité de l'eau.

Pour M. Viel, cela voudrait dire qu'il faudrait travailler avec les agriculteurs car il y a deux éléments essentiels par rapport à la qualité de l'eau : l'azote, qui vient de sources agricoles, et le phosphore, qui vient de l'humain

Mais quels sont les leviers que peut mettre en place la CCV pour agir sur le monde agricole, c'est-à-dire réfléchir à un changement de pratiques ? Et quels leviers pour demander au SMDEA, à Réseau31 ou au SAGe de mettre en place des stations d'épuration qui soient conformes aux directives de la loi sur l'eau ? Une action a été faite avec le SMIVAL, avec près de 6 000 000 € d'euros d'investissements qui sont prévus, avec des stations d'épuration, notamment celles de Montaut-Saint Sulpice, Lézat-sur-Lèze et Labastide de Sérrou.

Cependant, il paraît difficile d'agir sur les bactéries dues à l'azote et M. Viel ne voit pas comment la CCV peut agir, hormis de la communication, de la sensibilisation.

M. le Président estime que la question de l'eau ne se résume pas au monde agricole.

M. Wawrzyniak questionne le partage de l'eau qui est un vrai sujet.

M. le Président relève en retour la question du coût de l'eau

Est-ce que nos concitoyens sont égaux par rapport au prix de l'eau et de l'assainissement ?

Il y a aujourd'hui de vraies différences de tarifs entre les 4 syndicats.

Des entreprises implantées à Activestre ne payent pas l'assainissement ou peuvent payer le prix du m<sup>3</sup> de la même manière qu'un citoyen.

Il faut rappeler que la CCV prendra la compétence Eau/Assainissement en 2026.

Est-ce qu'il faudra faire comme pour la GEMAPI, sur le format « je prends, je donne » ? Etant entendu qu'il y a 2 sujets majeurs : la question du risque inondation (PI), où la CCV est en difficulté pour essayer de trouver une cohérence sur les bassins versants et la question de l'eau, qui est une ressource, et une rareté demain, qui engendrera des questions sur le coût, avec un transfert aux syndicats.

M. le Président indique qu'il n'y a pas de moyens humains qui travaillent sur ces sujets à la CCV, hormis M. Viel et la DGS. Il questionne le rôle de la CCV sur le sujet de l'eau, qui est un sujet majeur pour les années à venir, d'autant que le département est très proactif.

Ainsi, M. le Président ne sait pas à ce stade ce qui peut être fait de plus mais pense qu'il conviendrait d'y réfléchir davantage.

M. Viel confirme que le département a une vision à l'horizon 2030 uniquement.

C'est vrai que la question de l'eau est primordiale. Toutefois, comment agir en étant sur un bassin versant ou un linéaire infime par rapport à l'immensité du sujet ?

M. Ho explique qu'il existe des exemples de collectivités ou de communes qui se sont regroupées, en allant sur une tarification progressive où les premiers mètres cubes sont gratuits - ce qui revient sur le vecteur social - et ensuite la tarification progressive qui incite à l'économie des ressources.

M. Salat pense que même si on intègre un espace, un groupe de travail plus important, il sera difficile de régler le problème de l'eau. Il faudra forcément agir au niveau du bassin versant. Le Département est aujourd'hui dans cette logique de lisser les tarifs sur tout le bassin versant et avoir peut-être des solutions futuristes. Alors bien sûr, il faut participer, il faut travailler dans ces syndicats, avec eux, mais au niveau de la CCV, qui représente 30000 habitants, il pense qu'il y a intérêt à avoir une solidarité de réflexion mais il n'y aura pas les leviers d'action, il faut en être conscient.

Il rappelle que les élus sont déjà proactifs aussi dans la vie des syndicats et qu'il faut s'y investir. Aujourd'hui, la communauté de communes mord sur 4 syndicats, et beaucoup d'élus prônent pour un syndicat départemental.

Sur le sujet environnement, il y a aussi la question des déchets qui sera revue après, mais qui est majeure aussi. M. le Président indique que sur la question de l'environnement, si on arrive à faire ce que l'on souhaite faire sur l'enjeu du déchet, de sa production, de la collecte et du tri, on aura déjà fait un grand pas dans cette mandature.

Il demande s'il est possible de retenir cet objectif ambitieux au niveau de l'environnement.

Les élus soulignent qu'il y a des choses à faire et qu'il faut accentuer quand même sur le volet sensibilisation.

M. Ho note que sur le volet environnement, c'était ressorti de manière transverse dans un peu tous les points, mais de fait, pas en tant que priorité, comme axe en tant que tel, plutôt comme un prisme à travers lequel regarder chacune des actions.

Un autre point est ressorti du séminaire, bien que n'ayant pas fait l'unanimité. Il s'agit de la sécurité, qui est une réalité dans les communes. Ont ainsi été abordées les questions d'une police intercommunale, d'un CISPD ou la problématique de la COB.

Le CISPD signifie Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il s'agit d'une instance qui réunit tous les acteurs en lien avec cette thématique pour du partage d'information et de réflexion.

Mme Mener demande ce qu'est la COB.

M. le Président indique que c'est l'organisation territoriale de la gendarmerie sur nos territoires. Il s'agit de la COB Volvestre, qui regroupe les gendarmeries situées à Carbonne, Rieux-Volvestre et Saint Sulpice.

Mme Brun précise que la commune de Lafitte-Vigordane dépend de la COB de Cazères.

M. le Président demande si la sécurité est un sujet ou non.

Les élus estiment que la COB va être un sujet, car il n'y a plus de commandant de brigade du Volvestre. De plus, un gendarme a été affecté sur un poste à la COB de Cazères qui a donc un peu plus de postes que la COB du Volvestre, alors que statistiquement, le Volvestre a 25 % d'intervention de plus.

Mme Vezat-Baronia pense qu'il faudrait soutenir l'action des gendarmes du Volvestre.

M. le Président précise qu'on est intervenu, on a écrit au général, on est intervenu auprès du commandant de Muret et qu'il s'est déplacé 4 fois. Il attend un rendez-vous avec l'AMRF mais globalement, il n'obtient pas de réponse. Car annoncer des suppressions de gendarmerie au moment où la communication fait état de la création de 200 postes n'est pas le bon créneau pour les services de l'Etat.

Il est possible que la réponse qui sera apportée sera de demander la réunification des 3 gendarmeries. Les gendarmes du Volvestre travaillent aujourd'hui dans des conditions difficiles. Ils sont 25 et le quotidien s'alourdit entre les absences, les formations, le turn-over. Des élèves gendarmes remplacement même des gendarmes très expérimentés.

M. Viel constate que la sécurité reste un sujet régalien et se demande si la CCV doit se substituer.

M. le Président explique qu'il s'agit davantage de s'interroger sur la création d'une police intercommunale, au sens de regroupement des polices municipales existantes sur le territoire.

La question de la réactivité des gendarmes est soulevée au regard de l'étendue du territoire.

En effet, quand les gendarmes partent en intervention à plusieurs, il peut s'agir de gendarmes de Saint Sulpice, de Carbonne et de Rieux. Donc, avant de partir, ils font les trajets internes pour récupérer les gendarmes de garde sur les différentes gendarmeries avant d'aller au point d'impact. Ensuite, il est indiqué aux élus que si tout le monde était au même endroit, ce serait plus simple. C'est vrai en soit, mais est-ce que c'est parce qu'il n'y a plus qu'une gendarmerie que c'est plus simple ou est-ce que c'est parce que quand il y a les gardes, tout le monde fait la garde au même endroit pour partir sur les interventions ?

En effet, cela relève de l'organisation et l'argument d'une seule gendarmerie avec un seul point n'est pas entendable sur cet aspect.

Le devenir de la COB est véritablement un sujet à venir.

Le sujet qui a été porté en séminaire est celui des polices municipales, avec la demande de certaines mairies de les mutualiser.

Pour beaucoup de membres du Bureau communautaire, ce sujet n'en est pas un. En revanche, c'est un sujet important pour MM Murcia et Dallard.

M. Dejean explique que la mairie de Longages a conventionné avec la police municipale de Lavernose-Lacasse, mais le système mis en place ne conviendrait pas car il y a 2 policiers municipaux à Longages pour 3200 habitants, 2 à Lavernose-Lacasse pour 3600 habitants, ce qui revient à déshabiller Pierre pour habiller Paul. En outre, il ne faut pas qu'il y ait d'absence des uns ou des autres, sinon, le système ne fonctionne plus du tout.

Selon M. le Président, prendre la compétence et embaucher des policiers municipaux ne semble pas la bonne solution même s'il comprend les difficultés que peuvent rencontrer certains maires.

En effet, M. Murcia explique que les petites communes ne voient jamais personne ou avec des délais d'intervention de parfois 30 minutes, les gens sont perdus de ne pas avoir l'appui de la gendarmerie dans les espaces ruraux.

Il explique que voir passer un garde champêtre ou un policier municipal pourrait rassurer la population, même s'il ne connaît pas bien le principe de la mutualisation. Il lui semble qu'il faudrait essayer d'y réfléchir, d'autant que, comme cela a été dit, il y a un effectif en moins et plus de commandant sur la COB. Les rapports sont très tendus avec la gendarmerie en ce moment pour lui.

M. le Président propose alors de dire que la communauté de communes pourrait, non pas prendre la compétence, mais valider avec les maires le fait d'avoir une commission sur la sécurité locale à l'échelle de l'intercommunalité pour pouvoir convoquer procureur et gendarmes et pour exiger des choses.

M. le président indique qu'en effet, cela a été demandé à un moment, que les gendarmes voient plus les maires.

Ce pourrait être une manière d'obtenir les réponses car la sécurité dans nos territoires est importante, en créant une instance de réflexion et d'échange sur les problématiques de sécurité en Volvestre, avec gendarmes et procureur.

Cela semble être une réponse à ce que les maires disent et qui permettrait de se dire qu'à un moment donné, en tant que maire, on remonte les informations de ce qui va et de ce qui ne va pas et quand on les fait venir, ils nous font leur rapport de ce qu'ils ont fait et les maires font le rapport de ce qui ne va pas.

L'adjoint, le major ou le procureur ne pourra pas refuser de venir à une réunion, à une instance comme celle-là.

M. Salat indique que, complémentairement, cela servirait à manifester le mécontentement des 32 maires devant la COB du Volvestre, pour justement expliquer la perte d'effectif, les flux migratoires qui sont maintenant chez nous, les délits qui sont de plus en plus présents, avec cette baisse d'effectif. Est-ce que cela n'aiderait pas ? cela peut être médiatisé aussi, avec 32 maires qui sont dans une démarche alarmiste.

M. le Président dit que s'il faut en faire un sujet à l'échelle du Volvestre, cela peut avoir du poids politique parce que tous les gendarmes sont d'accord avec ces problématiques.

C'est le commandant de Muret qu'il convient de saisir car il fait l'interface avec M. Bourillon

Donc, il pense que si on décide de créer ça et qu'on médiatise le fait que face aux problématiques de sécurité, face aux manques d'effectifs en Volvestre, la communauté de communes a réuni les 32 maires dans une instance pour échanger sur les problématiques sur le territoire, en associant gendarmerie et procureur, il peut y avoir un autre rapport de force.

M. le Président demande si les membres du Bureau communautaires sont d'accord pour en faire une délibération, pour que le Préfet la voit passer.

Elle serait transmise à MM Perrault et Bourillon, avec copie à la COB.

Il faudrait voir le nom de cette instance ou alors, les élus vont plus loin et demandent à créer un CISPD, qui est une instance qui oblige préfet, procureur et gendarmes. Le CLSPD est une instance obligatoire dans les villes de plus de 10 000 habitants. M. le Président explique en avoir créé un à Carbonne et que chaque fois qu'il le convoque, sont présents le procureur et le procureur adjoint, M. Perrault, le conseiller éducation sur les problématiques dans les collèges notamment.

Il n'y a pas forcément de moyens avec un CISPD mais les messages peuvent être passés et entendus et cela devient une instance de pression politique.

Il existe un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), qui permet d'avoir quelques moyens

Les élus sont favorables à la prise d'une délibération pour indiquer la création d'une instance en préfiguration d'un futur CISPD.

Mme Delor, maire de Lapeyrère, souhaite revenir sur la question de la police intercommunale. Au séminaire, l'idée était de pouvoir accompagner les petites communes. Or, en tant que maire, on peut se retrouver parfois à intervenir auprès de son voisin et ce serait mieux que ce soit quelqu'un d'autre que le

maire qui intervienne dans ces cas-là. La double casquette peut être difficile à porter pour gérer des contentieux

M. le Président précise que le conseil des gendarmes, aujourd'hui, est de ne pas intervenir seul. Mais quand ils sont sollicités pour intervenir en lieu et place du maire, ils ne sont pas là. Mais logiquement, les consignes données sont de ne pas intervenir seul.

Mme Delor explique devoir intervenir quand même, même si elle n'est pas seule.  
S'il y avait une police intercommunale, ce serait le policier qui interviendrait, ce ne serait pas le maire, directement, physiquement.

M. Caillet corrobore que dans c'est cas-là, les maires deviennent le disjoncteur principal et n'ont aucun fusible pour être protégés.

M. Esquirol souligne qu'un policier intercommunal n'aurait de toute façon pas de poids dans des conflits de voisinage.

Mme Mener demande avec qui il faudrait intervenir s'il ne faut pas intervenir seul.  
Il lui est répondu que c'est la gendarmerie.

A Carbonne, il y a 4 policiers municipaux, avec beaucoup de problématiques identiques vu le nombre d'habitants. Mais c'est la gendarmerie qui est parfois appelée pour intervenir, et non les policiers municipaux, car ce n'est pas à eux d'intervenir sur certaines problématiques, sur des conflits.

Mme Delor donne l'exemple concret d'un souci de divagation de chien.  
Elle a donc rédigé un arrêté demandant à la personne d'enfermer ses chiens. Il fallait ensuite faire un PV pour vérifier que la personne avait bien effectué les travaux. Il fallait se rendre sur place. La gendarmerie a refusé de se déplacer pour contrôler car c'est le maire qui doit faire le récolement. S'il y avait eu une police intercommunale, cela l'aurait grandement aidée, elle n'aurait pas eu à effectuer ces démarches seule.

Cela semble compliqué de gérer ce genre de situation à l'échelle des 32 communes, il faudrait recruter un nombre très important de policiers.

Certains maires regrettent de ne pas avoir de numéro de téléphone dédié, au lieu de faire le 17.  
Or, il existe des gendarmes référents avec un numéro dédié. Il faut aller à la gendarmerie et enregistrer ses coordonnées, cela permet une priorisation s'il faut contacter le 17.  
Il est demandé si les élus ont téléchargé l'application « Gend'Elus ». il s'agit d'une plate-forme informative au cas de besoin de renseignements particuliers.

M. le Président pense que si cette commission est créée, il faudra travailler avec les gendarmes pour savoir comment répondre au mieux à la situation, car cela reste de leur responsabilité.  
Le risque, si les élus ne s'emparent pas du sujet, est de voir les effectifs continuer à diminuer.

M. Dejean souligne aussi un écueil, à savoir qu'il ne peut y avoir qu'un seul lieu de stockage des armes, lorsque les policiers sont armés.  
Beaucoup de policiers municipaux ne le sont pas.

M. le Président aborde ensuite le deuxième axe de travail, à savoir la communauté de communes ressources. Il y avait plusieurs sujets.

M. le Président propose deux solutions :  
- soit c'est abordé maintenant, et il y en a pour une bonne heure car il y a des sujets d'importance,  
- soit est recrée un bureau extraordinaire pour ce second sujet, considérant que le premier axe est traité.

Les élus sont tous favorables à aborder ce deuxième axe lors d'un autre Bureau communautaire.

Fin de séance : 19h25

Carbonne, le 30 novembre 2023

Le Président,

Denis TURREL



La secrétaire de séance,

Sylvette CONDIS